Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 313

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

Attente anxieuse de l'été dans la métallurgie et l'horlogerie

Pourquoi s'alarmer ? Jusqu'ici, la Suisse avait pu s'offrir le luxe égoïste et provocant de faire supporter à une main-d'œuvre étrangère les caprices de la conjoncture. D'où un climat social demeuré longtemps serein en dépit des alertes à la récession. Mais les plus modérés deviennent combatifs et revendicatifs lorsque leur revenu est subitement amputé de 10 à 20 %, lorsqu'il faut choisir entre le loyer et les vacances et établir des budgets de vaches maigres.

Actuellement, les risques qu'apparaissent des foyers de mécontentement et des conflits sociaux, que la situation se dégrade réellement, ne sont pas sous-estimés, ni par les milieux syndicaux et patronaux, ni par les autorités.

C'est bien pour alerter le Conseil d'Etat genevois que la FTMH a demandé à être reçue à la fin du mois de mars par le gouvernement genevois. Les chiffres sont là, et ils sont significatifs : 600 personnes environ ont perdu leur emploi ces derniers mois dans les secteurs connus de la FTMH. Selon les prévisions de ce même syndicat, le nombre des personnes victimes de réductions d'horaires (chômeurs partiels) va augmenter d'environ 50 % au cours des mois d'avril et de mai. Si l'on estime à 4000 le nombre des travailleurs qui au mois de mars déjà ont réduit leur activité, ce ne sera pas moins de 6000 travailleurs qui seront touchés par des réductions d'horaires dans la métallurgie, l'horlogerie, la métallurgie du bâtiment et l'automobile. De plus, pour bien des entreprises industrielles, le travail à horaire réduit ne peut être qu'une solution transitoire : ou bien la reprise se manifeste et on revient à brève échéance à des horaires « normaux », ou bien la reprise se fait attendre, et il faut prévoir, dans la logique du système, des licenciements.

Dans cette perspective, la situation de la métallurgie genevoise, exemplaire à bien des égards, mérite que l'on s'y attarde. Dans cette branche économique, on voit se creuser un écart de plus en plus important entre quelques grandes entreprises qui feront face à moindres frais à la récession, et la grande masse des petites entreprises, restées parfois entre des mains familiales, et dont l'activité principale est la sous-traitance.

Parmi les grandes entreprises, certaines semblent être moins ou pas touchées par le ralentissement des affaires, telles les Ateliers des Charmilles S.A. qui occupent 1250 personnes, les Ateliers de Sécheron, filiale de Brown Boveri, qui emploient 1200 personnes, et Hispano-Oerlikon (700 emplois); mais la vague a tout de même frappé la SIP, Sodeco (apparentée au groupe Landis et Gyr) et Gardy.

Asphyxie

En revanche, la situation des petites et moyennes entreprises qui regroupent une masse importante de travailleurs est beaucoup plus critique. La fermeture des marchés de sous-traitance, qui représentaient dans certains cas plus du 50 % de la capacité productive, prend l'allure d'une asphyxie. Dès l'instant où la conjoncture faiblit, dès le moment où les grandes entreprises rapatrient leurs mandats de sous-traitance et annulent leurs commandes, il se crée, au niveau de la petite et moyenne unité, une cassure irréparable que bien peu sont capables de supporter.

Urgences

Aujourd'hui, aucune espèce de prévision ne permet de se représenter exactement ce que sera la situation dans trois mois, au début de l'été. Mais on peut dire que chaque jour qui passe jusqu'à cette échéance doit être considéré comme perdu s'il n'est employé à anticiper sur les luttes à venir, à organiser la solidarité des travailleurs en vue d'une défense accrue de leurs intérêts.

Construction de logements : le revers de la médaille

A première vue, une bonne nouvelle pour le secteur de la construction est tombée de Berne cette dernière semaine : les 907 millions de crédits pour la construction de logements demandés par le Conseil fédéral devraient à la fois permettre de stimuler l'activité des entrepreneurs qui, plus que tous autres, ont ressenti les effets de la stagnation de l'économie, mais aussi, par le biais de dispositions adéquates, d'augmenter le nombre des logements à loyers modérés (des mesures qui ressortissent, avec effet rétroactif au 1er janvier dernier, de la mise en vigueur de la nouvelle loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements votée par les Chambres le 4 octobre 1974).

A première vue donc une bonne nouvelle, puisque grâce à cet argent frais, le Conseil fédéral prévoit d'assurer la construction de quelque mille logements, et que les pouvoirs publics pourront contribuer à abaisser les loyers de milliers d'appartements à construire d'ici peu (une enquête menée au cours de l'été 1974 laisse prévoir que l'aide de la Confédération sera demandée pour près de 22 000 logements).

En réalité, ce train d'initiatives laisse sceptique. Tout d'abord, l'organisation de l'industrie du bâtiment est telle (cf. DP 302) que les crédits prévus renforceront d'abord l'hégémonie de quelques grandes entreprises générales, mieux à même de profiter de la « crise » pour écraser leurs concurrents plus faibles. Là s'imposeraient des mesures sévères dans le choix des bénéficiaires de la manne fédérale, et surtout une action directe et massive de l'Etat qui, jouant de l'ampleur de ses commandes à plus ou moins long terme, pourrait renforcer des entreprises ou groupes d'entreprises, capables dès lors de s'opposer à la « grande bouffe » des trusts et, partant, de jouir aussi des mesures prises pour « encourager la construction ».